

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 31/03/2022

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Joseph MATTIOLI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

REPRESENTÉ : Jean-Louis CONIL représenté par Patrick TOSELLO (suppléant)

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET à partir de la délibération n°081

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Odile DESPLANQUES après le vote de la délibération n°047, Jean-Marc GARNIER après le vote de la délibération n°062, Annie OGERO-MAIRE après le vote de la délibération n°071, Michèle PAGANIN après le vote de la délibération n°072, Florence SIMON après le vote de la délibération n°072, Gilles RONDONI après le vote de la délibération n°076.

PROCURATIONS : Pierre ASCHIERI à Jérôme VIAUD, Claude BOMPAR à Jean-Marc MACARIO, Raoul CASTEL à Gérard BOUCHARD, Henri CHIRIS à Jérôme VIAUD, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Gilles RONDONI, Laurence COSTE à Annie DUVAL, Jean-Pierre FRANCHI à Christian ZEDET, Annie FRECHE à Marie-Louise GOURDON, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Robert NOVELLI à Christian ORTEGA, Ismaël OGEZ à Gérard BOUCHARD, Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN, Serge PERCHERON à Jean-Marc GARNIER, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Alain YBERT à Julie CREACH.

Odile DESPLANQUES à Marc BAZALGETTE à partir de la délibération n°048,
Jean-Marc GARNIER à Claude MASCARELLI à partir de la délibération n°063,
Michèle PAGANIN à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°073,
Florence SIMON à Marc COMBE à partir de la délibération n°073,
Gilles RONDONI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n°077.

ABSENTS : Aline BOURDAIRE, Stéphane CASSARINI, Gilbert EININGER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Roger MISSENTI, David VARRONE.

A ETE DESIGNÉ SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DP2022_013	Signature d'une convention d'occupation précaire d'un emplacement aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP), pour l'exploitation d'un rucher amateur.
DP2022_014	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'artiste Monsieur Yassine BOUTAHAR.
DP2022_015	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie.
DP2022_016	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour la Conservation des musées de Grasse et l'Ecole supérieure d'art d'Avignon.
DP2022_017	convention de nettoyage et de surveillance portant sur des Boxcyclettes, entre le Commune de Mouans-Sartoux et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2022_018	Signature d'une convention de partenariat et lancement de deux appels à projets avec l'école d'Art – la Villa Arson
DP2022_019	Convention de prestation de service à titre ponctuel entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Saint-Vallier-de-Thiery relative à la prévention des risques psycho-sociaux
DP2022_020	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie – Sylvie de FRANCE
DP2022_021	Mise en vente de nouveaux produits et changement de prix de vente de certains produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2022_022	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et L'association Cie Be.
DP2022_023	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association Création Théâtre-forum des 3 « i » dans le cadre des sessions « Culture/Insertion/Jeunesse ».
DP2022_024	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association « Jeune Ballet Méditerranéen » dans le cadre des sessions « Culture/Insertion/Jeunesse ».
DP2022_025	Conclusion d'une convention de mise à disposition des espaces aux Jardins du Musée International de la Parfumerie à la société CONNESSENS.
DP2022_026	Remboursement de la phase test 2021 du Pôle Nature de Saint-Auban dans le cadre de la structuration des multi activités sportives et touristiques à portées économiques

DP2022_027	Contrat de cession de droits d'exploitation entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les étudiants gagnants du Challenge 2022 organisé par l'ISCAE
DP2022_028	Désignation d'un représentant de la CAPG au comité de pilotage Natura 2000 porté par la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis
DP2022_029	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'Association Internationale Pour la Formation (IDRAC Business School)

Le conseil communautaire **prend acte** de ces décisions.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2021-47.1	Travaux de remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - 05 lots Lot 01 : Gros-œuvre	SARL BDV BAT ZI du Carré 06130 GRASSE	10/02/2022	Montant forfaitaire : 1 146 824,94 € HT
2021/47.2	Travaux de remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - 05 lots Lot 02 : Modulaires	ALGECO 39 Boulevard de l'Europe ZI Les Estroublans - CS 3002 13742 VITROLLES cedex 02	28/01/2022	Montant forfaitaire : 113 343,90 € HT
2021/47.3	Travaux de remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - 05 lots Lot 03 : Menuiseries	SARL AZUR VERRES 282 rue des Cistes - Euro 92 06600 ANTIBES	28/01/2022	Montant forfaitaire : 483 014,92 € HT
2021/47.4	Travaux de remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - 05 lots Lot 04 : VRD	NARDELLI TP Plan de Rimont 06340 DRAP	10/02/2022	Montant forfaitaire : 151 106,40 € HT
2021/47.5	Travaux de remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) Lot n°05 : Gradins mobiles	MASTER INDUSTRIE SAS Zone Vendéopôle, 1 rue René Laennec LA VERRIE 85130 CHANVERRIE	28/01/2022	Montant forfaitaire : 80 900,00 € HT
2022/02.1	Travaux d'aménagement de l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (7 lots) Lot 01 : Maçonnerie, cloisons, doublages, revêtements, portes de communication	SARL S.R.C BAT 4, Avenue Raphaël Villa « Les Gémeaux » 06130 GRASSE	11/03/2022	Montant forfaitaire : Montant forfaitaire : 80 827 € HT

2022/02.5	Travaux d'aménagement de l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (7 lots) Lot 05 : Chauffage, Ventilation, Climatisation, Plomberie (CVC – PB)	SARL STME 22 avenue Joseph Honoré Isnard 06130 GRASSE	11/03/2022	Montant forfaitaire : 50 341,68 € HT
2022/02.6	Travaux d'aménagement de l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (7 lots) Lot 06 : Courant fort, courant faible (Cfo, Cfa)	AMB (Azuréeenne Mouginoise Bâtiment) 2081 route de la Roquette 06250 MOUGINS	11/03/2022	Montant forfaitaire : 59 707,56 € HT
2022/02.7	Travaux d'aménagement de l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (7 lots) Lot 07 : Peintures intérieures	SARL RPM BALLY 12 chemin de Saquier 06200 NICE	11/03/2022	Montant forfaitaire : 12 946,85 € HT
2022/03	Réalisation de travaux de plomberie sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	SARL LEFORT ET FILS 60B chemin des Pins 06530 PEYMEINADE	18/03/2022	Montant maximum par période : 100 000 € HT

Le conseil communautaire **prend acte** de ces décisions.

3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2022_009	Adhésion 2022 au réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES)
DB2022_010	Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes en vue d'un projet de soutien à la parentalité mené dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale
DB2022_011	Manifestations pour l'emploi en Pays de Grasse 2022
DB2022_012	Soutien régional en faveur des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi
DB2022_013	Marchés publics - Appel d'offres ouvert – Collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de service connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG – Avenant n°7 au marché 2017/02.
DB2022_014	Marchés publics - Appel d'offres ouvert – Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (3 lots) - Lot 01 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des

	véhicules pour les véhicules de la CAPG et Lot 02 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules pour les véhicules de la Régie des transports Sillages – Avenant n°1 aux marchés n°2021/34.1 et 2021/34.2
DB2022_015	Candidature à l'Appel à projets « AVELO 2 - Accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables » de l'ADEME

Le conseil de communauté **prend acte** de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°026 : Dénomination de l'Espace Culturel et Sportif du Haut-Pays.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENDRE** hommage à Monsieur Jean-Paul HENRY pour son action en tant que Maire et Vice-Président.
- **D'APPROUVER** la dénomination « Espace Culturel et Sportif Jean-Paul HENRY » en hommage à Monsieur Jean-Paul HENRY.

N°027 : Communication de l'état des indemnités des élus avant vote du budget

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de la communication du tableau suivant des indemnités 2022 :

	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire	Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre du mandat de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL
ASCHIERI Pierre	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
BOMPAR Claude	Vice-Président	19 135,80 €	2 121, 12 €	0
BORNET Pierre	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
BOUCHARD Gérard	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
BOURRET Dominique	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
CASSEZ Marino	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
CASTEL Raoul	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0

CEPPI Claude	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
CHIRIS Henri	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
CONIL Jean-Louis	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
DELIA Jean-Marc	Premier Vice-Président	20 535,96 €	8 732,40 €	0
FUNEL Yves	Membre du bureau	14 468,52 €	5 666,64 €	0
GOURDON Marie Louise	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
MACARIO Jean-Marc	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
OGEZ Ismaël	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
ORTEGA Christian	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
PAGANIN Michèle	Vice-Présidente	19 135,80 €	5 169,00 €	0
RONDONI Gilles	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
ROUX Bernard	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
SAINTE- ROSE FANCHINE Philippe	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
SANCHEZ ZAMPOLINI Ludovic	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
SERRA Claude	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
SIMON Florence	Vice-Présidente	19 135,80 €	5 169,00 €	0
VIAUD Jérôme	Président	32 670,96 €	4 363,80 €	0
ZEDET Christian	Vice-Président	19 135,80 €	0	0

N°028 : Fiscalité – Vote du produit de la taxe GEMAPI – Budget 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DEFINIR** le programme d'études et de travaux du SMIAGE et du syndicat mixte du PNR Verdon 2022 à financer par la taxe GEMAPI comme suit :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Régie des Transports SILLAGES de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°032 : Budget annexe EAU POTABLE - Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Eau Potable de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°033 : Budget annexe ASSAINISSEMENT -Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°034 : Budget annexe REGIE SPANC - Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Régie SPANC de Grasse de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°035 : Budget principal - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	22 303 373,06 €	99 544 877,13 €
DEPENSES		
Mandats émis	21 994 472,31 €	96 756 500,23 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	308 900,75 €	2 788 376,90 €
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 1 946 460,18 €			308 900,75 €	- 1 637 559,43 €
Fonctionnement	5 720 545,23 €	1 946 460,18 €		2 788 376,90 €	6 562 461,95 €
Total	3 774 085,05 €	1 946 460,18 €	- €	3 097 277,65 €	4 924 902,52 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal ;
- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de – 1.637.559,43 € au chapitre D001 de la section d'investissement et 4 924 902,52 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget principal 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°036 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	1 419 214,21 €	1 490 657,21 €
DEPENSES		
Mandats émis	1 414 935,71 €	1 490 657,21 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	4 278,50 €	- €
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	115 785,79 €			4 278,50 €	120 064,29 €
Fonctionnement					
Total	115 785,79 €	- €	- €	4 278,50 €	120 064,29 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe Sainte-Marguerite II ;

- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de 120 064,29 € au chapitre R001 de la section d'investissement du budget annexe Sainte-Marguerite II 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°037 : Budget annexe Régie des transports SILLAGES - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	158 218,69 €	12 669 589,26 €
DEPENSES		
Mandats émis	97 544,36 €	12 376 445,20 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	60 674,33 €	293 144,06 €
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investis- sement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	84 488,39 €			60 674,33 €	145 162,72 €
Fonctionnement	382 178,34 €			293 144,06 €	675 322,40 €
Total	466 666,73 €	- €	- €	353 818,39 €	820 485,12 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe Régie des transports SILLAGES ;
- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de 145 162,72 € au chapitre R001 de la section d'investissement et 675 322,40 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget annexe Régie des transports SILLAGES 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°038 : Budget annexe EAU POTABLE - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;

- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	1 656 044,68 €	4 301 426,21 €
DEPENSES		
Mandats émis	390 291,37 €	4 913 388,57 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	1 265 753,31 €	
Déficit		- 611 962,36 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investis- sement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 938 534,74 €			1 265 753,31 €	327 218,57 €
Fonctionnement	1 149 714,48 €	1 114 080,81 €		- 611 962,36 €	- 576 328,69 €
Total	211 179,74 €	1 114 080,81 €	- €	653 790,95 €	- 249 110,12 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe Eau potable ;
- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de 327 218,57 € au chapitre R001 de la section d'investissement et 576 328,69 € au chapitre D002 de la section de fonctionnement du budget annexe Eau potable 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°039 : Budget annexe ASSAINISSEMENT - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	1 723 837,76 €	2 944 958,46 €
DEPENSES		
Mandats émis	1 245 220,65 €	1 868 350,32 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	478 617,11 €	1 076 608,14 €
Déficit		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investis- sement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 163 122,49 €			478 617,11 €	315 494,62 €
Fonctionnement	2 176 354,37 €	474 916,74 €		1 076 608,14 €	2 778 045,77 €
Total	2 013 231,88 €	474 916,74 €	- €	1 555 225,25 €	3 093 540,39 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement ;
- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de 315 494,62 € au chapitre R001 de la section d'investissement et 2 778 045,77 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°040 : Budget annexe REGIE SPANC DE GRASSE - Approbation du compte administratif 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	2 790,00 €	91 313,36 €
DEPENSES		
Mandats émis	- €	75 034,75 €
Résultat de l'exercice		
Excédent	2 790,00 €	16 278,61 €
Déficit		

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>Résultat de clôture 2021</i>
Investissement	8 370,00 €			2 790,00 €	11 160,00 €
Fonctionnement	- 5 354,50 €			16 278,61 €	10 924,11 €
Total	3 015,50 €	- €	- €	19 068,61 €	22 084,11 €

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe Régie SPANC de Grasse ;
- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2021 de 11 160,00 € au chapitre R001 de la section d'investissement et 10 924,11 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget annexe Régie SPANC de Grasse 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°041 : Budget principal - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2021 seront inscrits au budget primitif 2022 à hauteur de 3 678 071,49 € en dépenses et 5 003 212,62 € en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2022 à hauteur de 1 637 559,43€ en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2022 à hauteur de 4 924 902,52 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
 - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 637 559,43 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2021 au budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	96 756 500,23	99 544 877,13	2 788 376,90
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		3 774 085,05	3 774 085,05
	Résultat à affecter			6 562 461,95
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	21 994 472,31	22 303 373,06	308 900,75
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)	1 946 460,18		- 1 946 460,18
	Solde global d'exécution			- 1 637 559,43
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	3 678 071,49	5 003 212,62	1 325 141,13
Besoin de financement				- 312 418,30
Affectation du Résultat 2021 au BP 2022	Affectation en réserve R1068		1 637 559,43	1 637 559,43
	Report en fonctionnement en Recettes R002			4 924 902,52
	Report en investissement en dépenses D001			1 637 559,43

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°042 : Budget Annexe – Sainte Marguerite II - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Sainte-Marguerite II 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe Sainte-Marguerite II 2022 à hauteur de + 120.064,29 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est égal à zéro et ne fait donc pas l'objet d'un report,

- **D’AFFECTER** les résultats de l’exercice 2021 au budget annexe Sainte-Marguerite II 2022 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 490 657,21	1 490 657,21	-
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)			-
	Résultat à affecter			-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 414 935,71	1 419 214,21	4 278,50
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)		115 785,79	115 785,79
	Solde global d'exécution			120 064,29
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
Excédent de financement				120 064,29
Affectation du Résultat 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			-
	Report en investissement en Recettes R001			120 064,29

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°043 : Budget Annexe – Régie des transports SILLAGES - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l’exercice 2021 au budget annexe Régie des transports SILLAGES 2022 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Le résultat de la section d’investissement sera porté au budget annexe Régie de transports Sillages 2022 à hauteur de 145 162,72€ en recettes d’investissement au chapitre R001, solde d’exécution reporté.
 - Le résultat de la section de fonctionnement sera porté au budget Régie de transports Sillages 2022 à hauteur de 675 322,40€ en recettes de fonctionnement au chapitre R002, solde d’exécution reporté.
- **D’AFFECTER** les résultats de l’exercice 2021 au budget annexe Régie des transports SILLAGES 2022 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	12 376 445,20	12 669 589,26	293 144,06
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		382 178,34	382 178,34
	Résultat à affecter			675 322,40
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	97 544,36	158 218,69	60 674,33
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)		84 488,39	84 488,39
	Solde global d'exécution			145 162,72
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement	8 939,00	-	- 8 939,00
Excédent de financement				136 223,72
Affectation du Résultat 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			675 322,40
	Report en investissement en Recettes R001			145 162,72

- **DE DIRE** que les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2021 seront inscrits en dépenses au budget principal de la régie autonome des transports Sillages 2022 à hauteur de 8 939,00€.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°044 : Budget Annexe Eau Potable - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Eau Potable 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe Eau potable 2022 à hauteur de 327 218,57€ en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat de la section de fonctionnement sera porté au budget annexe Eau potable 2022 à hauteur de 576 328,69€ en dépenses de fonctionnement au chapitre D002, solde d'exécution reporté.
- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Eau Potable 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	4 913 388,57	4 301 426,21	- 611 962,36
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		35 633,67	35 633,67
	Résultat à affecter			- 576 328,69
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	390 291,37	1 656 044,68	1 265 753,31
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)	938 534,74		- 938 534,74
	Solde global d'exécution			327 218,57
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	135 815,98	80 111,00	- 55 704,98
Excédent de financement				271 513,59
Affectation du Résultat 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Dépenses D002			- 576 328,69
	Report en investissement en Recettes R001			327 218,57

- **DE DIRE** que les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2021 seront inscrits au budget annexe Eau potable 2022 en dépenses pour 135 815,98€ et en recettes pour 80 111,00€.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°045 : Budget Annexe Assainissement - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Assainissement 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe Assainissement 2022 à hauteur de 315 494,62€ en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat de la section de fonctionnement sera porté au budget annexe Assainissement 2022 à hauteur de 2 551 238,69 € en recettes de fonctionnement au chapitre R002, solde d'exécution reporté.
 - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 226 807,08 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Assainissement 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 868 350,32	2 944 958,46	1 076 608,14
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		1 701 437,63	1 701 437,63
	Résultat à affecter			2 778 045,77
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 245 220,65	1 723 837,76	478 617,11
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)	163 122,49		- 163 122,49
	Solde global d'exécution			315 494,62
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	750 732,70	208 431,00	- 542 301,70
Besoin de financement				- 226 807,08
Affectation du Résultat 2021	Affectation en réserve R1068			226 807,08
	Report en fonctionnement en Recettes R002			2 551 238,69
	Report en investissement en Recettes R001			315 494,62

- **DE DIRE** que les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2021 seront inscrits au budget annexe Assainissement 2022 en dépenses pour 750 732,70€ et en recettes pour 208 431,00€.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°046 : Budget Annexe Régie SPANC de Grasse - Affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Régie SPANC de Grasse 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe Régie SPANC 2022 à hauteur de 11 160,00€ en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat de la section de fonctionnement sera porté au budget annexe Régie SPANC 2022 à hauteur de 10 924,11€ en recettes de fonctionnement au chapitre R002, solde d'exécution reporté.
- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Régie SPANC de Grasse 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	75 034,75	91 313,36	16 278,61
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)	5 354,50		- 5 354,50
	Résultat à affecter			10 924,11
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	-	2 790,00	2 790,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)		8 370,00	8 370,00
	Solde global d'exécution			11 160,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
Excédent de financement				11 160,00
Affectation du Résultat 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			10 924,11
	Report en investissement en Recettes R001			11 160,00

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°047 : Budget principal - Fiscalité - Vote des taux 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** les taux des taxes 2022 comme suit :

	Taux
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)(part correspondant aux frais de gestion de l'Etat)	2,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0,104%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Zones	Bases prévisionnelles notifiées 2022	Taux	Produits attendu
Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne	21 687 932 €	16,18%	3 509 107 €
Mouans-Sartoux	26 274 161 €	10,28%	2 700 984 €
Grasse	81 822 520 €	18,73%	15 325 358 €
Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Spéracèdes	37 765 033 €	12,88%	4 864 136 €
Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Saint-Auban, Séranon, Valderoure	4 755 748 €	16,50%	784 698 €
Totaux	172 305 394 €		27 184 284 €

- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques aux services fiscaux et Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°048 : Budget principal - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°049 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Sainte-Marguerite II 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°050 : Budget annexe Régie des transports SILLAGES - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Régie des transports SILLAGES 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°051 : Budget annexe Eau Potable - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Eau potable 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°052 : Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Assainissement 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°053 : Budget annexe Régie SPANC de Grasse - Vote du budget primitif 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Régie SPANC de Grasse 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2022 et de l'arrêter, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°054 : Versement de la couverture 2022 des contraintes de service public à la régie des transports Sillages

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** à la régie des transports Sillages la somme de **2 767 195 €** au titre des couvertures des contraintes de service public versable en deux fois par moitié,

un premier versement avant le 15 mai 2022 et un second versement avant le 15 octobre 2022 ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public.

N°055 : Budget primitif 2022 - Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II d'un montant de 615 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal et en recettes au budget annexe Sainte-Marguerite II au budget primitif 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°056 : Procès-verbal de restitution à la Ville de Grasse du local Office du Tourisme sis place de la Buanderie à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DIRE** que les locaux sis place de la Buanderie à Grasse ne sont plus affectés à l'exercice par la CA du Pays de Grasse de la compétence Promotion du Tourisme ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de restitution à la Ville de Grasse des locaux sis place de la Buanderie à Grasse ainsi que l'emprunt affecté à ce bien ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer avec Monsieur le Maire ou son représentant le procès-verbal de restitution des locaux sis place de la Buanderie à la Ville de Grasse.

N°057 : Procès-verbal de mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de Grasse en faveur de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse nécessaire à l'exercice de la compétence Promotion du Tourisme

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition des locaux situés au rez-de-chaussée du Casino Victoria de Grasse, destinés à accueillir le nouvel office du tourisme du Pays de Grasse, au 4 cours Honore Cresp 06130 GRASSE ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition d'une partie de ladite partie de propriété de la commune de Grasse, au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Grasse.

N°058 : BP 2022 du COS – CAPGENIAUX - Remboursement tickets restaurants périmés budget principal et sillages

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le principe de reversement de la quote-part du montant des titres de restaurant perdus ou périmés du millésime 2021 au comité d'œuvres sociales de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse les Capgénéiaux pour un montant total de 5 544,95€ : 5 376,95€ provenant de la CAPG et 168€ provenant de la Régie des Transports Sillages ;
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au Budget principal 2022 de la CAPG et de la Régie des Transports Sillages chapitre 65 ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes- Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°059 : Remboursement des frais des budgets annexes « eau, assainissement et régie SPANC » au budget principal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** pour l'année 2022 et les années suivantes le remboursement des budgets annexes « eau », « assainissement collectif » et « SPANC » au budget principal de la CA du Pays de Grasse des frais de personnel directement partiellement ou totalement affectés à l'exploitation de ces services conformément aux quotités de travail prévisionnelles arrêtées en fin d'année;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses aux chapitres 012 des budgets annexes « eau », « assainissement collectif » et « SPANC » et en recettes au chapitre 70 du budget principal au budget 2022 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°060 : Convention financière entre la CAPG et la Régie des Eaux du Canal Belletrud pour la participation aux dépenses de personnel entre 2016 et 2019 liés au transfert de compétences « Eau potable, Assainissement collectif et non collectif »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention, à passer entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des Eaux du Canal Belletrud et définissant les conditions de remboursement de la CAPG à la RECB pour l'ensemble des dépenses de personnel engagées en amont du transfert de compétence entre 2016 et 2019 soit une dépense de 49 433 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document en lien pour sa bonne application.

N°061 : Budget principal – Subvention d'investissement à verser au syndicat de traitement SMED

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention relative à la convention d'équipement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et engager, liquider les dépenses conformément aux termes de la convention

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'année 2022 et des années suivantes ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°062 : Programmation Emploi et Insertion - Attribution de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement

Ne prennent pas part au vote et quittent la séance : Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Nicole NUTINI et Jérôme VIAUD.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
 - MISSION LOCALE DU PAYS DE GRASSE : 270 000 € ;
 - CREATIVE 06 : 20 000 € ;
 - DEFIE : 55 000 € ;
 - JARDINS DE LA VALLEE DE LA SIAGNE : 45 000 € ;
 - SOLI-CITES (2 dossiers) : 65 000 € ;
 - MONTAGN'HABITS : 18 000 €
 - ADIE : 3 000 € ;
 - FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL (2 projets) : 20 000 € ;
 - PARCOURS LE MONDE : 5 000 € ;
 - INITIATIVE TERRES D'AZUR : 13 000 € ;
 - API PROVENCE : 20 000 € ;
 - 1pact Emploi Actions Séniors Réussite : 9 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°063 : Programmation économie sociale et solidaire 2022 - Attributions de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** : (ne prennent pas part au vote) :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les projets décrits ci-avant pour les bénéficiaires suivants :
 - Association L'Autre Boutique : 3 000 € ;
 - Association EVALECO : 4 500 € ;
 - Association APPASCAM : 3 700 € ;
 - SCIC TETRIS : 40 000 € (un acompte de 22500 € a déjà été versé) ;
 - CIDISol : 3 000 € ;
 - La Drisse : 25 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°064 : Maison de Santé Rurale Intercommunale – Aides à l’installation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les modalités du contrat de bail à usage professionnel et du contrat de partenariat présentés en annexe, au bénéfice des praticiens, le Docteur Claire GUERBER, médecin généraliste, et Monsieur Louis-Edouard FURSTE, ostéopathe ;
- **D’APPROUVER** l’exonération de loyer (la participation aux charges restant à payer par les praticiens) pour une période d’un an des deux nouveaux praticiens de santé précités ;
- **D’ACCORDER** une aide à l’investissement pour les travaux et l’équipement du second cabinet médical estimée à 12 500 euros
- **D’AUTORISER** le Président à solliciter toutes les aides à l’installation auprès des cofinanceurs pour le soutien à la prise en charge de l’activité médicale ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats de bail à usage professionnel et les conventions de partenariat relatives au fonctionnement de la maison de santé rurale intercommunale et à engager toutes les démarches nécessaires avec les différents partenaires pour mener à bien ce projet.

N°065 : Adhésion 2022 - Association Banque du Numérique

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPOUVER** l’adhésion de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse à l’association Banque du Numérique pour un montant de 20 euros ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l’adhésion de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse à l’association Banque du Numérique afin de mettre en œuvre ses actions sur son territoire.

N°066 : Inclusion Numérique - Attributions de subventions et signature d’une convention d’objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Association ITEC : 10 000 € ;
 - Association Evaléco : 10 000 € ;
 - SCIC TETRIS : 10 000 €.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°067 : Programmation Environnement - Attributions de subventions aux associations pour l’année 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’attribution des subventions pour l’année 2022 pour les projets décrits ci-avant et les bénéficiaires suivants :
 - AGRIBIO 06 1 500 €
 - ATELIER DU 06 1 000 €
 - LPO PACA 4 500 €
 - Ferme pédagogique TERRE DE SOLEIL 2 000 €

- Planète Sciences Méditerranée : 1 000€
- CEN PACA : 1 500€
- PACA Pour Demain : 10 000€
- NATUR'ABELHA : 2 500€

Soit un total de 24 000€

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°068 : Programmation sports 2022/attributions de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Rugby Olympique de Grasse : 85 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 42 500 €, une avance de 42 500 € ayant déjà été versée) ;
 - Dauphins du Pays de Grasse : 20 300 € (étant précisé qu'il reste à verser 10 150 €, une avance de 10 150 € ayant déjà été versée) ;
 - Cercle d'Escrime du Pays de Grasse : 56 700 € (étant précisé qu'il reste à verser 34 350 €, une avance de 22 350 € ayant déjà été versée) ;
 - Association Sportive Automobile de Grasse : 15 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement 2022, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°069 : Signature d'un Contrat de Territoire Lecture 2022-2024

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE REALISER** dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture, des actions qui concourent au développement de la lecture publique sur le territoire ;
- **DE VALIDER** les modalités de la convention de partenariat entre le Ministère de la Culture, les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux et le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention du Contrat Territoire Lecture 2022-2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce projet.

N°070 : Programmation artistique et culturelle 2022 - Attributions de subventions et signature des avenants 2022 aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2021-2023

Ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Dominique BOURRET, Nicolas DOYEN, Florence SIMON, Cyril Dauphoud, Aline BOURDAIRE, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Association Centre de développement culturel du Pays de Grasse : 899 000 € ;

- Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée Piste d'Azur : 130 000 € ;
 - Association Centre d'expression culturelle et artistique de Mouans-Sartoux : 30 000 € ;
 - Association Culturelle du Val de Siagne : 12 000 € ;
 - Association Coup de pouce à Caille : 1 500 € ;
 - Association Ciné Cabris : 2 000 € ;
 - Association Les amis de Thorenc et ses environs: 1 000 € ;
 - Association Les Heures Musicales de Spéracèdes : 1 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2021-2023, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
 - **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°071 : Plan France Relance - Aide à la Relance de la Construction Durable (ARCD) Adhésion des communes éligibles et signature du contrat de relance du logement du Pays de Grasse (2021-2022)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe d'une contractualisation avec l'Etat, après accord des communes mentionnées ci-avant, dans le cadre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) 2021-2022, nommé contrat de relance du logement du Pays de Grasse 2021-2022 ;
- **D'APPROUVER** les termes du projet de contrat de relance du logement du Pays de Grasse 2021-2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de relance du logement du Pays de Grasse 2021-2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°072 : Délégation des aides à la pierre - Approbation des avenants n°2 à la convention générale (Etat) et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé (Anah), pour l'année 2022 - Autorisation de signature

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la convention Etat-EPCI de délégation de compétence des aides à la pierre, établie entre l'Etat et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (gestion des aides par le délégataire-instruction et paiement), établi entre l'Anah et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE MOBILISER** les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de l'année de gestion 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces avenants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°073 : Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Grasse 2017-2022
Prorogation de deux ans et engagement de la procédure d'élaboration du prochain
PLH**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ENGAGER** la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse ;
- **DE SOLLICITER** l'avis de Monsieur le Préfet quant à la prorogation du PLH du Pays de Grasse 2017-2022 pour une durée de deux (2) ans,
- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Préfet la transmission du porter à connaissance de l'Etat, prévue dans les trois mois après le lancement de la procédure du PLH ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à engager les études préalables nécessaires à l'élaboration du PLH du Pays de Grasse, conformément au Code des Marchés Publics ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à associer à l'élaboration du PLH les personnes morales ci-avant mentionnées à qui sera notifiée la présente délibération ;
- **DE SOLLICITER** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une aide à l'ingénierie pour le financement des études préalables nécessaires à l'élaboration du PLH ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°074 : Approbation de la convention quadripartite entre les Communautés d'agglomération Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse et l'association Choisir le Vélo pour la promotion de la pratique cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR par l'association Choisir le Vélo

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention quadripartite, entre les Communautés d'agglomération Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse et l'association Choisir le Vélo pour la promotion de la pratique cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR par l'association Choisir le Vélo ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Choisir le Vélo » pour l'année 2022 dans le cadre du développement et la promotion de la politique cyclable de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

N°075 : Approbation de la convention tripartite entre Enedis, le groupement Citelum(mandataire)/Izivia/Politi et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse concernant la réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite entre Enedis, le groupement Citelum / Izivia / Politi et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse concernant la réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à son application.

N°076 : Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de financement 2022 avec l'association office de tourisme communautaire unique du Pays de Grasse

ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Jean-Marc DELIA, Christian ZEDET Claude CEPPI, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Marino CASSEZ, Sylvie MORLIERE, Jean-Marc MACARIO.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse d'un montant de 813 218 € (dont 135 000 € de mise à disposition de personnel) pour l'exercice 2022 (étant précisé qu'il restera à verser 475 218 € en tenant compte de l'avance déjà versée) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2022 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, au chapitre 65, article 6574.

N°077 : Programmation action économique et agriculture 2022/attribution de subventions et signature de conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Association Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse – CEPG : 67 430 € (dont 45 410 € de mise à disposition de personnel) ;
 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE 06 : 3 000 € ;
 - Association Entreprises des Bois de Grasse – EBG : 8 000 € ;
 - Association Incubateur PACA EST – IPE : 10 000 € ;
 - Association Initiative Terres d'Azur – ITA : 126 300 € (dont 11 300 € de mise à disposition de personnel) ;
 - Association Pôle de compétitivité Eurobiomed : 5 000 € ;
 - Association Pôle Européen Innovation Alimentation Bien-être Naturalité (Pôle de compétitivité Innov'Alliance) : 22 000 € ;
 - Association Recherche et Avenir – REA : 5 000 € ;
 - Ecole des Mines Paris – Paris Sciences et Lettres (pour le compte du Campus Pierre Laffite de Sophia Antipolis) : 5 000 € ;
 - Association Agribio Alpes-Maritimes – AGRIBIO 06 : 4 500 € ;
 - Association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse – FEPG : 13 000 € ;
 - Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice – SION : 1 000 € ;
 - Chambre de l'agriculture du Var (pour l'Organisme Unique de gestion collective de l'eau d'irrigation agricole du bassin de l'Artuby – OUGC) : 1 500 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financements 2022 ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de désigner les représentants CAPG aux instances de gouvernances des structures subventionnées ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, articles 65738 et 6574.

N°078 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Initiatives Terres d'Azur – ITA / programme régional SUD LABS 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 3 089 € à l'association Initiative Terres d'Azur – ITA dans le cadre du programme régional « Sud Labs » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

N°079 : Hôtel d'entreprises GrasseBIOTECH – remise commerciale pour les entreprises PKDerm et LifeScientis

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** une remise commerciale d'un montant total de 1 127,94 € HT suite aux préjudices subis par les entreprises PKDerm et LifeScientis hébergées dans l'Hôtel d'entreprises GrasseBIOTECH et calculée sur la base des charges facturées entre les mois de juillet à novembre 2021, soit 631,86 euros HT pour PKDerm et 496,08 euros HT pour LifeScientis ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°080 : Convention de partenariat pluriannuelle (2022-2024) avec la chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'azur – Délégation territoriale des Alpes-Maritimes (CMAR PACA DT06)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de coopération partenariale conclu à titre gracieux avec la CMAR PACA DT06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pluriannuelle (2022-2024) et ses annexes, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°081 : Remboursement des frais de fonctionnement des communes concernées au titre de la compétence partielle Jeunesse et Petite enfance

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de remboursement des communes de Peymeinade, Le Tignet, Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Séranon, Valderoure et Auribeau-sur-Siagne pour les frais de fonctionnement relatifs à la compétence partielle de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de juillet 2021 à décembre 2021 ;

N°085 : Crise Ukraine – Aide aux réfugiés

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau Sillages pour tous les déplacements sur le territoire du Pays de Grasse, pour les personnes réfugiées dans le cadre de la guerre en Ukraine prises en charge ou accompagnées par les CCAS des communes membres ;
- **D'ACCORDER** la gratuité des services publics de la CAPG pour les réfugiés et leur familles (accueil périscolaire et extra-scolaire, accueil occasionnel en structure multi-accueil petite enfance) ;
- **DE PRECISER** que cette gratuité est mise en place en urgence et consentie pour une durée de 3 mois renouvelable en fonction de l'évolution de la situation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à son application.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

MOTION_001 : Motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La séance est levée à 16h45

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 08 avril 2022

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



